

Communication à caractère promotionnel  
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

# Afer Euro Rendement Mars 2021

**Titre de créance de droit français  
présentant un risque de perte  
en capital partielle ou totale en  
cours de vie et à l'échéance.**



**Du 30 mars 2021  
au 23 juin 2021**

**Titre de créance risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type actions.**

**Période de commercialisation :** du 30 mars 2021 au 23 juin 2021. La période de commercialisation sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe disponible est atteint.

**Durée d'investissement conseillée :** 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.

**Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA** (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+<sup>(1)</sup>). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

**Code ISIN :** FR00140027T4

Commercialisation dans le cadre des contrats collectifs d'assurance vie multisupport souscrit par l'Afer auprès des entreprises d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite<sup>(2)</sup> : **il est rappelé que les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.** Il est précisé que les entreprises d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

**Cotation :** Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).

**Afer Euro Rendement Mars 2021 n'est pas une obligation verte**, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets en lien avec le climat et la transition énergétique. Seul l'indice est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises de la zone euro en fonction de l'importance de leurs engagements en faveur du climat par rapport aux pratiques de leur secteur.

<sup>(1)</sup> Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

<sup>(2)</sup> Les modalités de souscription ainsi que la liste des contrats auxquels le titre est éligible sont disponibles auprès de votre Conseiller Afer habituel intermédiaire d'assurance.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement aux co-assureurs Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite, considérés comme investisseurs qualifiés au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

**Ce document n'a pas été rédigé par les co-assureurs.**

# Objectifs d'investissement

## Indice ESG<sup>(1)</sup>

Un investissement exposé à l'évolution de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD 5 (ci-après "l'Indice") qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

## Risque de perte en capital

Afer Euro Rendement Mars 2021 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance des 10 ans.

## Durée

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum, en l'absence d'un remboursement automatique anticipé.

## Remboursement du capital<sup>(2)</sup>

Un remboursement du Capital Initial en cas de remboursement automatique anticipé ou si, au terme des 10 ans, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial.

## Objectif de gain<sup>(2)</sup>

Un gain de 2,35 %<sup>(2)</sup> net par semestre écoulé (soit un gain de 4,70 %<sup>(2)</sup> net par an) depuis la date de Constatation Initiale si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial à une date de Constatation Semestrielle<sup>(3)</sup> ou à la date de Constatation Finale<sup>(3)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,48 %<sup>(4)</sup>).

**Afer Euro Rendement Mars 2021 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets en lien avec le climat et la transition énergétique. Il est important de noter que seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises les plus engagées en faveur du climat et de la transition énergétique par rapport à leur secteur. Cet instrument financier n'est pas un titre de créance vert.**

**Dans ce document à caractère promotionnel, le terme « investisseur » désigne l'adhérent au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre Afer Euro Rendement Mars 2021 en tant que support en unités de compte. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Pour un titre donné, les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans ce document à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de Afer Euro Rendement Mars 2021, soit 1 000 €. Les montants versés aux échéances et les Taux de Rendement Annuel affichés dans ce document s'entendent hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.**

Le versement des montants aux échéances est conditionné par l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Dans ce document à caractère promotionnel, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance<sup>(3)</sup> du titre ou, selon le cas, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>. Sauf en cas de remboursement automatique anticipé à partir de la fin du semestre 4, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat total ou partiel ou d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie par décès de l'adhérent), la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour de sortie. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application de la formule de remboursement prévue, et pourra occasionner une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est rappelé que les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les entreprises d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

<sup>(1)</sup> Environnement, Social et Gouvernance

<sup>(2)</sup> Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(3)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(4)</sup> Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 16 juillet 2021) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'Échéance selon les scénarios.



## Avantages

- **L'opportunité de recevoir un gain égal à 2,35 % net<sup>(1)</sup>** par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial à l'une des dates de Constatation Semestrielle<sup>(2)</sup>.
- **La possibilité de remboursement du Capital Initial<sup>(1)</sup> de manière anticipée, tous les semestres à compter de la fin du semestre 4 jusqu'au semestre 19**, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial à l'une des dates de Constatation Semestrielle<sup>(2)</sup>.
- **La possibilité de remboursement du Capital Initial<sup>(1)</sup> à l'échéance des 10 ans majoré d'un gain égal à 2,35 % net<sup>(1)</sup>** par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>, si à la date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial.
- **La possibilité de remboursement du Capital Initial<sup>(1)</sup> à l'échéance des 10 ans** si, à la date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial.



## Inconvénients

- **Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance :**
  - En cas de sortie du support (par rachat, arbitrage ou en cas de décès de l'adhérent) avant l'échéance du titre et hors cas de remboursement automatique anticipé, le prix de vente du titre dépend des paramètres de marché au moment de la sortie. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) de celui résultant de la formule de remboursement prévue et pourra occasionner une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
  - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
  - Un risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance des 10 ans, en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial.
- **Forte variabilité de la valorisation du titre de créance à l'échéance :** la valorisation est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 40 % et 10 % de baisse par rapport à son Niveau Initial.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 2,35 % net<sup>(1)</sup> par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant (Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,48 %<sup>(3)</sup>).
- **L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an, comme précisé en page 6 dans le paragraphe « Un indice sous-jacent ESG ».**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 4 semestres à 20 semestres, soit de 2 ans à 10 ans.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

<sup>(1)</sup> Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(3)</sup> Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 16 juillet 2021) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'Échéance selon les scénarios.



## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. Le titre de créance Afer Euro Rendement Mars 2021 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** en cas de cession du titre de créance avant l'échéance, le prix de cession dudit titre pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent :** le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession du titre de créance. En cas de cession du titre de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation dudit titre de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de le céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent :** Euronext Paris, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou le titre de créance pourrait faire l'objet d'un remboursement anticipé à sa juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

# Fonctionnement du titre

## COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ LORS D'UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ À PARTIR DU SEMESTRE 4 ?

À l'échéance des semestres 4 à 19, à chaque date de Constatation Semestrielle<sup>(1)</sup>, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial (clôture du 16 juillet 2021), un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et, sans intervention de la part de l'investisseur, à la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> correspondante, le remboursement est égal au :

**Capital Initial<sup>(2)</sup> + gain de 2,35 %<sup>(2)</sup> net par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup>**  
**(soit un gain de 4,70 %<sup>(2)</sup> net par an)**

(soit un Taux de Rendement Annuel maximum net de 4,48 %<sup>(3)</sup> en cas de remboursement anticipé au semestre 4).

Niveau de gain<sup>(2)</sup> en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé :



Un seul de ces gains peut être perçu, correspondant au gain du semestre d'activation du remboursement automatique anticipé. Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, le produit continue.

## COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

À la date de Constatation Finale, le 17 juillet 2031, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial (clôture du 16 juillet 2021).

**Cas favorable :** Si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial, le remboursement, le 31 juillet 2031, est égal au :

**Capital Initial<sup>(2)</sup> + gain de 2,35 %<sup>(2)</sup> net par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale (soit 47%)**  
(soit un Taux de Rendement Annuel net de 3,91 %<sup>(3)</sup>)

**Cas médian :** Si l'Indice clôture en baisse de plus de 10 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son Niveau Initial, le remboursement, le 31 juillet 2031, est égal au :

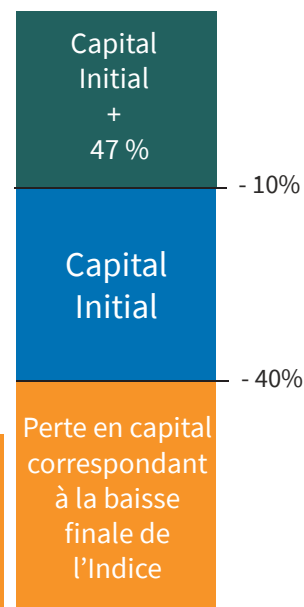
**Capital Initial<sup>(2)</sup>**  
(soit un Taux de Rendement Annuel net de 0,00 %<sup>(3)</sup>)

**Cas défavorable :** Si l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, le remboursement, le 31 juillet 2031, est égal au :

**Capital Initial<sup>(2)</sup> diminué de la baisse finale de l'Indice.**

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial à toutes les dates de Constatation Semestrielle<sup>(1)</sup> et que l'indice céderait l'intégralité de sa valeur à la date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.



<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates. À titre d'information, les dates de remboursement automatique anticipé mentionnées dans ce document sont celles auxquelles l'Émetteur rembourse le nominal aux co-assureurs. L'adhérent ne sera remboursé que le mercredi suivant la date de remboursement automatique anticipé correspondante.

<sup>(2)</sup> Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(3)</sup> Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 16 juillet 2021) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'Échéance selon les scénarios.

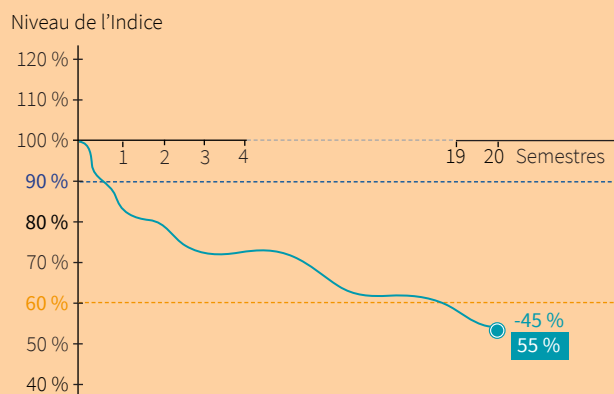
# Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de l'Émetteur et des co-assureurs.

- Niveau de l'Indice
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance
- - - Seuil de remboursement automatique anticipé et seuil de remboursement avec gain à l'échéance
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Performance Finale de l'Indice
- Gain

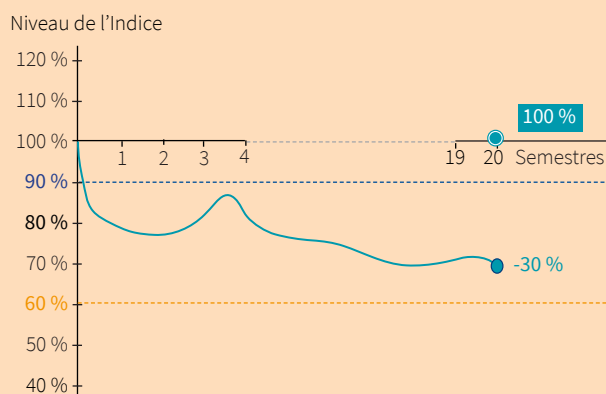
## Scénario défavorable : Forte baisse de l'Indice à l'échéance

- A partir du 4<sup>e</sup> semestre, aux 16 dates de Constatation Semestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le titre dure jusqu'à l'échéance.
- À la date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 45 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit alors le Capital Initial diminué de la baisse finale de l'Indice, soit 55 % de son Capital Initial<sup>(2)</sup>.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -5,78 %<sup>(3)</sup> égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice<sup>(4)</sup>. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial aux 16 dates de Constatation Semestrielle<sup>(1)</sup> et céderait la totalité de sa valeur à la date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, le montant remboursé à l'échéance serait nul et la perte en capital totale.



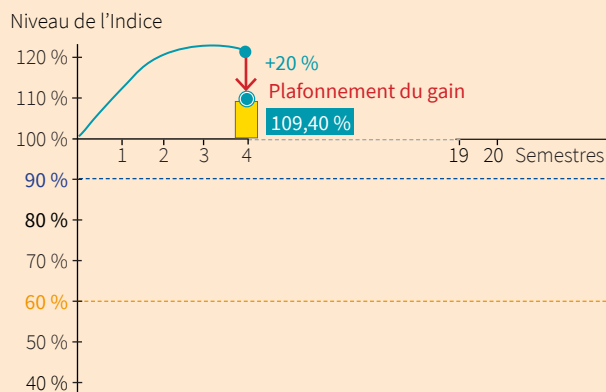
## Scénario médian : Baisse modérée de l'Indice à l'échéance

- A partir du 4<sup>e</sup> semestre, aux 16 dates de Constatation Semestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le titre dure jusqu'à l'échéance.
- À la date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son Niveau Initial et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital de -40 % mais en dessous du seuil de remboursement avec gain de -10 % : l'investisseur reçoit alors son Capital Initial<sup>(2)</sup>.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 0,00 %<sup>(3)</sup> supérieur au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice, égal à -3,49 %<sup>(4)</sup>.



## Scénario favorable : forte hausse de l'Indice à l'issue du 4<sup>ème</sup> semestre

- À la 1<sup>ère</sup> date de Constatation Semestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial (+20 %). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé : l'investisseur reçoit alors son Capital Initial<sup>(2)</sup> + un gain de 2,35 %<sup>(2)</sup> par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup> (4 × 2,35 %, soit 9,40 %<sup>(2)</sup>).
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 4,48 %<sup>(3)</sup> inférieur au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice, égal à 9,30 %<sup>(4)</sup> (du fait du plafonnement des gains fixés à 2,35 % net par semestre écoulé depuis la date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup>).



<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(3)</sup> Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 16 juillet 2021) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'Échéance selon les scénarios.

<sup>(4)</sup> Les Taux de Rendement Annuel de l'Indice sont calculés dividendes réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

# L'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5%

## UN INDICE SOUS-JACENT ESG

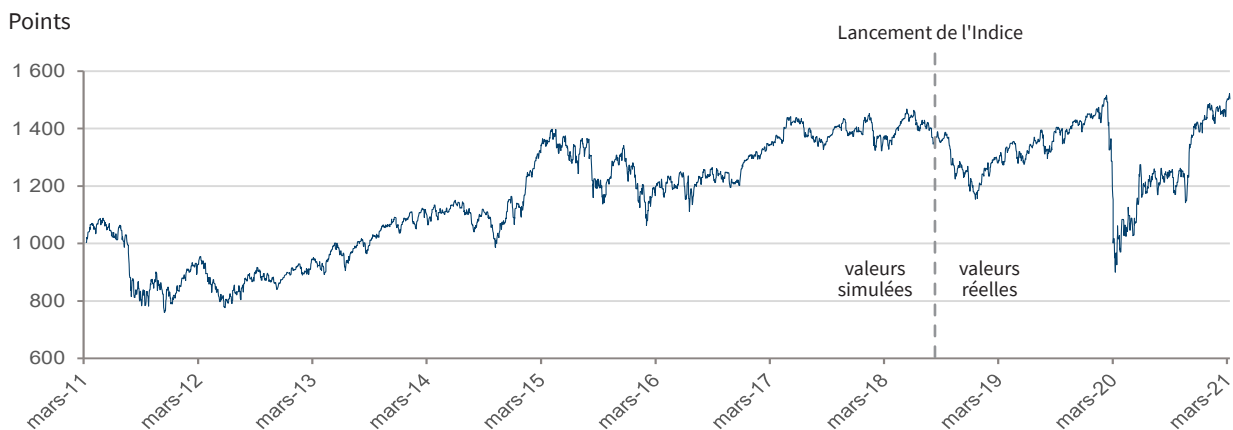
L'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5% est un indice calculé et publié par Euronext Paris, il est composé de 50 valeurs de la zone euro sélectionnées en fonction de l'importance de leurs engagements en faveur du climat par rapport aux pratiques de leur secteur. Ces 50 valeurs sont équipondérées, chacune représente 1/50<sup>e</sup> du poids de l'Indice. Sa composition est revue chaque année (cf. composition actuelle ci-dessous).

Euronext calcule l'indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur la période 2011-2021 s'élève à 3,53 % (source : Bloomberg). Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour de plus amples informations sur l'Indice consulter le site d'Euronext ([live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013025588-XAMS](https://live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013025588-XAMS)), ainsi que différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ECO5E Index ; Code ISIN : NL0013025588).

## EVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE EURONEXT® CLIMATE OBJECTIVE 50 EURO EW DÉCRÉMENT 5%

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

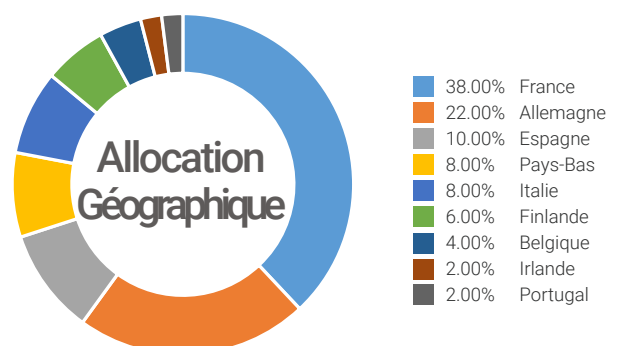
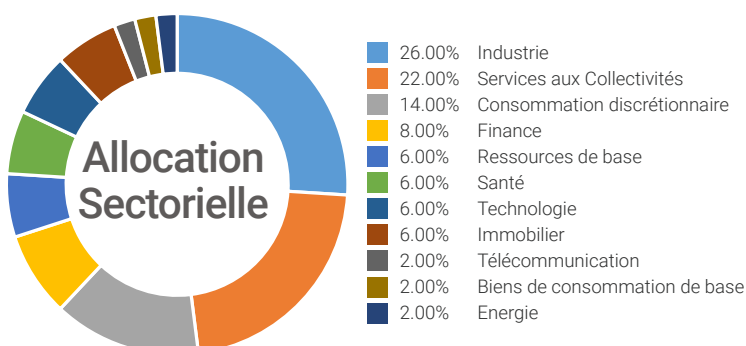
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Source : Bloomberg, du 19/03/2011 au 19/03/2021

## RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE



Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 19 mars 2021.

# Principales Caractéristiques de Afer Euro Rendement Mars 2021

Code ISIN	FR00140027T4		
Nature Juridique	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le visa n° 20-256, et tel que mis à jour par le Prospectus de Base 2021.		
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).		
Montant de l'émission	150 000 000 euros		
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.		
Valeur nominale	1 000 €		
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale		
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.		
Période de commercialisation	Du mardi 30 mars au mercredi 23 juin 2021		
Devise	EUR (€)		
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance		
Commissions de distribution	Une commission de distribution sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,25% du montant nominal des titres de créance placés. Le paiement de cette commission pourra être effectué par un règlement au moment de l'émission ou par une diminution du Prix d'Emission.		
Sous-Jacent	Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % (code Bloomberg : ECO5E Index ; Code ISIN : NL0013025588), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an, sur une base quotidienne.		
Date d'émission	9 juillet 2021		
Date de Constatation Initiale	16 juillet 2021		
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice à la date de Constatation Initiale		
Dates de Constatation Semestrielle	20/07/2023 (Semestre 4) 18/01/2024 (Semestre 5) 18/07/2024 (Semestre 6) 16/01/2025 (Semestre 7) 17/07/2025 (Semestre 8) 22/01/2026 (Semestre 9)	16/07/2026 (Semestre 10) 21/01/2027 (Semestre 11) 22/07/2027 (Semestre 12) 20/01/2028 (Semestre 13) 20/07/2028 (Semestre 14) 18/01/2029 (Semestre 15)	19/07/2029 (Semestre 16) 17/01/2030 (Semestre 17) 18/07/2030 (Semestre 18) 16/01/2031 (Semestre 19)
Dates de remboursement automatique anticipé <sup>(1)</sup>	03/08/2023 (Semestre 4) 01/02/2024 (Semestre 5) 01/08/2024 (Semestre 6) 30/01/2025 (Semestre 7) 31/07/2025 (Semestre 8) 05/02/2026 (Semestre 9)	30/07/2026 (Semestre 10) 04/02/2027 (Semestre 11) 05/08/2027 (Semestre 12) 03/02/2028 (Semestre 13) 03/08/2028 (Semestre 14) 01/02/2029 (Semestre 15)	02/08/2029 (Semestre 16) 31/01/2030 (Semestre 17) 01/08/2030 (Semestre 18) 30/01/2031 (Semestre 19)
Date de Constatation Finale	17 juillet 2031		
Date d'échéance <sup>(1)</sup>	31 juillet 2031		
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.		
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.		
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.		
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.		
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1 %.		
Cotation	Bourse de Luxembourg		
Commissions de rachat/souscription	Néant/néant		
Règlement/Livraison	Euroclear France		
Documentation juridique des titres de créance	Prospectus de Base tel que modifié par ses suppléments successifs, visé par l'AMF le 12 juin 2020 (n° de visa 20-256), mis à jour par le Prospectus de Base 2021, et les Conditions Définitives de l'émission. Ils sont disponibles sur le site de l'AMF ( <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ), sur le site dédié de Natixis ( <a href="http://www.natixis.com">www.natixis.com</a> ), et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France).		

<sup>(1)</sup> À titre d'information, les dates de remboursement automatique anticipé mentionnées dans ce document sont celles auxquelles l'Émetteur rembourse le nominal aux co-assureurs. L'adhérent ne sera remboursé que le mercredi suivant la date de remboursement automatique anticipé correspondante.

# Informations importantes

## AVERTISSEMENT

Afer Euro Rendement Mars 2021 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets en lien avec le climat et la transition énergétique. Il est important de noter que seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises les plus engagées en faveur du climat et de la transition énergétique. Cet instrument financier n'est pas un titre de créance vert. **Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.**

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite, distributeurs qui commercialisent le titre de créance Afer Euro Rendement Mars 2021. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents aux titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance vert, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> supplément), approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus\\_de\\_Base\\_Obligations\\_2020\\_AMF\\_20-256](http://equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256)), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Natixis informe les investisseurs qualifiés (i) qu'un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base sera publié autour du 13 juin 2021 (le « Prospectus de Base 2021 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2021 pourraient être publiés avant le 9 juillet 2021. Le Prospectus de Base 2021 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), sur le site dédié de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)) et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis BP4-75060 Paris Cedex 02 France). La souscription aux Instruments Financiers par les investisseurs qualifiés avant la publication du Prospectus de Base 2021 ou supplément au Prospectus de Base ouvrira un droit à rétractation d'une période de 3 jours ouvrables suite à la publication dudit Prospectus de Base ou supplément.

## AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 %. Euronext Paris, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du titre de créance. Euronext Paris, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Commercialisation :

Ingénierie Financière :



**Aviva Vie**  
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation  
au capital de 1 205 528 532,67 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes  
732 020 805 R.C.S. Nanterre

**Aviva Épargne Retraite**  
Société anonyme au capital de 553 879 451 €  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes  
378 741 722 RCS Nanterre

**Natixis**  
Société Anonyme au capital de 5 052 644 851,20 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris  
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524  
Date de rédaction de la brochure : 22 mars 2021